

Conditions Générales d'Inscription

Les présentes conditions générales d'inscription s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription d'un exposant (ci-après désigné l'« Exposant ») à l'édition 2026 de la Mission Paris Region - Madrid (ci-après désigné l'« Evènement ») organisé par Choose Paris Region, association loi 1901, (SIRET 802 060 814 00034 sise 2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, et représentée par son Directeur général, M. Baptiste ORLANDINI).

Cet Evènement fait partie du Plan d'Action BtoB co-signé avec Paris je t'aime ; Atout France est co-organisateur de l'Evènement.

Le fait de s'inscrire à l'Evènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales.

1- Inscription nominative

L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence de l'Exposant(e).

2- Modalités de l'inscription

Les inscriptions se font en complétant le formulaire d'inscription de saisie en ligne.

3- Montant des droits d'inscription

Les tarifs sont indiqués dans le devis transmis par Choose Paris Region et auquel les présentes conditions générales sont annexées.

4- Validation et confirmation de l'inscription

Le devis et les présentes conditions générales dûment signés constituent les seuls supports « contractuels ».

Choose Paris Region enverra une pré-confirmation d'inscription par email auprès de chaque Exposant(e), la confirmation ne sera définitive qu'après la signature du devis et des présentes conditions générales.

5- Conditions et délais de paiement

L'Exposant(e) règlera, à terme échu, les sommes dues sur présentation d'une facture envoyée par Choose Paris Region. Dans le cas où la facture doit faire apparaître une référence, l'Exposant(e) transmet cette information à Choose Paris Region **obligatoirement** dès la signature du devis.

Le règlement de la facture se fait par virement aux coordonnées bancaires indiquées sur la facture, dans les 30 jours à compter de la réception de cette dernière.

6- Engagements de l'Exposant(e)

L'Exposant(e) s'engage à être présent durant toute la durée de l'Evènement.

7- Report de l'Evènement en raison d'une cause de force majeure

Dans l'hypothèse où, en raison d'un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, l'Evènement ne peut avoir lieu aux dates prévues, Choose Paris Region se réserve le choix de l'annuler ou de le reporter. Dans le cas du report, elle en informera les exposants dans les 72h suivant la survenance de l'évènement de force majeure. Le devis signé par l'Exposant(e) sera automatiquement transféré aux nouvelles dates de l'Evènement. En cas d'impossibilité de participer à la Mission Paris Region – Madrid reporté, l'Exposant(e) peut demander l'annulation de son inscription sans frais, s'il (elle) en informe Choose Paris Region 1 mois avant l'Evènement reporté.

8- Visuel et logo

Aux fins d'établissement du catalogue de présentation des Exposants diffusé le jour de l'Evènement, et accessible sur les sites Internet de Choose Paris Region pendant une durée d'un an, l'Exposant(e) transmet à Choose Paris Region des visuels du lieu qu'il(elle) représente. Il(elle) transmettra également les informations à faire figurer dans la rubrique Copyright du catalogue.

L'Exposant(e) déclare détenir les droits patrimoniaux permettant de concéder à Choose Paris Region à titre non exclusif, personnel et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et de diffusion des visuels transmis pour une durée d'un an à compter de la mise en ligne du catalogue.

L'Exposant(e) garantit à Choose Paris Region, et s'engage à justifier à première demande de celle-ci, qu'il(elle) est bien titulaire de l'ensemble des droits concédés ou qu'il(elle) est expressément autorisé(e) par les titulaires des droits. En tout état de cause, la responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée au titre de l'utilisation définie dans le présent article desdits visuels et marque.

Par ailleurs, l'Exposant(e) autorise Choose Paris Region à utiliser ses marques verbales et figuratives (ci-après désignée la « Marque ») sur le catalogue, la présentation des Exposants, ainsi que sur tout support de communication lié à l'Evènement, diffusé lors de l'Evènement et ou sur les sites Internet de Choose Paris Region et Atout France et leurs réseaux sociaux.

Choose Paris Region s'engage à reproduire la Marque en respectant strictement ses éléments, sa typographie, ses couleurs et ses proportions.

9- Droit à l'image

L'Exposant(e) est informé(e) que des photos pourront être prises durant l'Evènement. Les prises de vue seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect de la vie privée des participants. Les photographies ou les vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region afin de promouvoir l'Evènement. Sur demande de l'Exposant(e), et sur accord exprès de Choose Paris Region, des photographies pourront également lui être transmises à des fins de communication liées à l'Evènement.

Avec le consentement de l'Exposant(e) et de ses représentants présents lors de l'Evènement, des photos individuelles de l'Exposant(e) pourront être prises aux fins de promotion et d'illustration des actions de Choose Paris Region et d'Atout France. Ces photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region et d'Atout France pendant une durée de 3 ans. L'autorisation est consentie à titre gratuit.

Les photographies ou vidéos pourront également être transmise à Atout France et Paris je t'aime, partenaires de l'Evènement aux fins de communication.

Les Exposants qui souhaitent effectuer des prises de vue et/ou de son, des Exposants et/ou des participants lors de l'Evènement, doivent en informer préalablement par écrit Choose Paris Region. Les Exposants feront leur affaire personnelle des autorisations nécessaires et garantissent Choose Paris Region de tout recours et/ou réclamations de tout tiers sur le fondement du droit à l'image ou de la réglementation sur les données personnelles.

10- Informations sur les données personnelles

Les données personnelles des Exposants font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est de gérer l'inscription de l'Exposant(e) à l'Evènement et de créer le catalogue de présentation des Exposants qui sera diffusé en format imprimé lors de l'Evènement, et diffusé et téléchargeable sur les sites Internet de Choose Paris Region pendant une durée d'un an à compter de sa date de diffusion.

Les données seront transmises :

- aux sous-traitants de Choose Paris Region afin d'assurer le bon déroulé de l'Evènement,
- aux participants à l'Evènement afin qu'ils puissent les contacter.

Choose Paris Region via son Directeur général est responsable du traitement des données personnelles. Les données concernant les Exposants sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'inscription.

Avec le consentement de l'Exposant(e) recueilli sur la page d'inscription, ces données pourront être utilisées pour envoyer des communications sur l'action de Choose Paris Region, des invitations à des évènements.

Les données sont enregistrées dans un fichier informatisé, hébergé en Europe.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, l'Exposant(e) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement. L'ensemble de ces

droits peut être exercé auprès de Choose Paris Region en contactant le DPO à l'adresse suivante : dpo@chooseparisregion.org.

L'Exposant(e) a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

11- Sécurité

L'Exposant(e) est tenu(e) de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur propres à l'Evènement et toute mesure de sécurité prescrite par Choose Paris Region ou toute autorité compétente.

Toute infraction à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Exposant(e) contrevenant et la fermeture de son stand, sans indemnisation.

12- Assurance

Les Exposants sont tenus d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'ils exposent sur leur stand, et doivent souscrire, à leurs frais, une assurance couvrant les risques qu'eux-mêmes et leur personnel encourent ou font courir à des tiers, pour toute la durée de l'Evènement.

Choose Paris Region ne répond pas des dommages que les Exposants et leur personnel pourraient subir et/ou occasionner à des tiers. Choose Paris Region n'encourt aucune responsabilité notamment en cas de perte, de vol ou dommage des matériels et objets de toute nature entreposés ou utilisés sur les stands des Exposants.

L'Exposant(e) par le seul fait de sa participation déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre Choose Paris Region ou les autres participants ou Exposants.

Les Exposants sont tenus de fournir à Choose Paris Region, avant le 06 février 2026, une attestation d'assurance.

13- Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales d'inscription sont régies par le droit français.

En cas de litige, l'Exposant(e) et Choose Paris Region s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Dans l'hypothèse où l'Exposant(e) et Choose Paris Region ne parviendraient pas à trouver un accord à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort de Paris.

Fait le

Signature de l'exposant(e)

Nom de l'établissement :

Prénom, Nom et qualité du signataire :